



Organisation du feu d'artifice du Lundi 01 Août 2022

La Commune de ST PAUL et l'organisateur du spectacle pyrotechnique « Millétoiles » souhaitent rassurer la population quant à la sécurisation du feu d'artifice.

Les différentes mesures mises en place seront conformes aux prescriptions du schéma de mise en œuvre transmis à l'Autorité Préfectorale.

La zone de tir du feu sera implantée sur la passerelle du canal et sera fermée aux deux extrémités afin de former un obstacle infranchissable pour tout projectile.

Le périmètre de sécurité de 75m visant à la protection du public sera délimité par un barriérage matériel, naturel et humain que nous ferons respecter scrupuleusement (voir plan)

Un contrôle du respect des règles de sécurité et de la réglementation pyrotechnique sera effectué sur site le jour même par le Commandant de la Gendarmerie de Peyrolles.

Par décision du Maire ou du Préfet, le feu d'artifice pourra être annulé le jour même et reporté, en fonction du contrôle de sécurité ou si les conditions météorologiques sont défavorables ce jour-là avec un vent supérieur à 40 km/h.

Soyez assurés que nous mettons tout en œuvre pour garantir un beau spectacle dans des conditions de sécurité rigoureuses.

L'équipe municipale

